

Des jeunes en quête d'avenir en France

Le dispositif d'accueil pour les mineurs isolés étrangers de l'aide sociale à l'enfance de la Saône-et-Loire est victime de son succès. Le Département peine aujourd'hui à le financer et l'État fait « la sourde oreille », déplore le président.

Il n'y a pas la guerre ici et c'est très beau », lâche dans un sourire Salmane qui suit un CAP de maçonnerie à Chalon. « J'habite depuis cinq mois à Mâcon et je suis scolarisé en 4^e au collège de Mâcon », annonce à son tour, Armando. « Je suis à l'école mais l'an prochain je compte bien faire un CAP de plaquiste », enchaîne avec fierté Nick, 16 ans.

Tous ces jeunes ont un point commun : ils ont fui leur pays d'origine (Afghanistan, Albanie, Guinée, Bangladesh, etc.) sans leurs parents et la plupart ne parlaient pas le français avant d'être épaulés par une dizaine de travailleurs sociaux du dispositif d'accueil pour les mineurs isolés étrangers (DAMIE).

Ce dispositif existe depuis 2013 via la circulaire du garde des Sceaux, Christiane Taubira, afin de mettre à l'abri, d'évaluer et d'orienter ces mineurs.



■ Salmane, Achat, Nick et Armando... ont fui seuls leur pays d'origine. Grâce au dispositif d'accueil pour les mineurs isolés étrangers, ils sont "heureux d'être en France, d'être scolarisés" ou de "suivre une formation qualifiante". Photo Catherine ZAHRA

125 jeunes de 19 nationalités différentes

« Ils sont généralement repérés par la police ou le 115 qui nous les envoie », indique Romain Walter, le directeur du territoire Bourgogne Rhône-Alpes.

« Ce sont principalement des garçons car peu de filles s'exilent et si elles le font, elles sont immédiatement prises dans des réseaux (N.D.L.R. de prostitution) », précise Ludvine Legey, la directrice du DAMIE 71 à Mâcon. De 34 jeunes accueillis en 2013, ils ont été 51 en 2014 et 80 en 2015.

Actuellement, ils sont 125 de 19 nationalités différentes à être pris en charge. Et c'est le conseil départemental qui finance (lire encadré) avec l'aide de Mâcon habitat qui procure les logements.

« Je lance un SOS à l'État qui doit réagir car le Département ne pourra pas continuer sur cette lancée financière. »

André Accary, président du conseil départemental de Saône-et-Loire



Une chance d'apprendre un métier mais...

« Ces jeunes sont très autonomes et débrouillards », explique Ludvine Legey. « Ils savent aussi qu'à 18 ans, c'est fini ». L'unique espoir pour eux est de décrocher une formation qualifiante. Celle-ci passe généralement par un CAP. Beaucoup d'entre eux décrochent ce sésame mais une barrière vient se dresser derrière : la

difficulté d'obtenir un permis de travail et de séjour. « C'est là toute la difficulté et l'incohérence de l'État pour ce dispositif d'intégration qui marche », en convient Romain Walter. Les jeunes ne comprennent pas non plus qu'on « leur offre l'opportunité d'apprendre un métier mais pas celle de l'exercer », comme l'a souligné Ibrahim qui est apprenti au service dans la restauration à Mâcon. « On ressent une intégration qui marche », en a convenu André Accary lors de sa visite, mais le président du département était davantage préoccupé par son financement (Lire encadré).

« À 18 ans, un jeune sans CAP et un permis de travailler est un jeune qui repart dans la clandestinité », a prévenu Ludvine Legey consciente que ce serait du gâchis car « ces jeunes sont travailleurs ».

POINT PAR POINT

■ Mineurs isolés étrangers

Ce sont les enfants qui entrent sur le territoire français. En vertu de la convention internationale des Droits de l'enfant, l'État qui les accueille leur doit protection. En France cette mission est confiée aux Départements qui exercent la compétence de protection de l'enfance.

■ La loi

Il n'y a pas d'obligation en tant que mineurs isolés étrangers d'avoir un titre de séjour.

« Je n'ai eu aucune réclamation à leur encontre. C'est donc qu'il n'y a aucun problème avec ces jeunes à Mâcon. »

Jean-Patrick Courtois
maire de Mâcon

Le budget va exploser en 2016

« J'ai alerté le préfet car les mineurs isolés étrangers sont une responsabilité du Département de A à Z mais le phénomène a pris de l'ampleur. Nous devons accueillir 32 personnes par département, il y en a eu 80 en 2015 », a dénoncé le président Accary qui estime que l'État « doit jouer son jeu » et donc « soutenir le Département dans sa mission ». La dépense globale de prise en charge des mineurs isolés étrangers a quadruplé en trois ans, passant de 1,2 million d'euros à plus de 5 millions d'euros en 2016.